



Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

Arrêté du 18 avril 2023

**fixant la composition de la commission de sélection du recrutement par la voie contractuelle réservée
aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le corps des inspecteurs du travail
au titre de l'année 2023**

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 351-1 à L. 352-6,

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 25 août 2011 fixant la rémunération des personnes participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement dans les services et établissements relevant de l'autorité ou de la tutelle du ministre chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Vu l'avis de recrutement relatif au recrutement de bénéficiaires de l'obligation d'emploi par la voie contractuelle dans le corps des inspecteurs du travail,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

Mme MARCHAND-ARVIER Jérôme	Conseiller d'Etat, juge des référés au Conseil d'Etat, président ;
Mme MUTEL Sylvie	Inspectrice du travail à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités de Provence -Alpes-Cote-d'Azur ;
M. MOGUET Nicolas	Directeur adjoint du travail, Responsable du centre interrégional de formation de Nantes à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnel ;
Mme HONGOIS Adolphine	Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du bureau des agents de la filière travail à la Direction des ressources humaines ;
M. LARTIGUE Thierry	Inspecteur du travail, référent handicap national à la Direction des ressources humaines.

Article 2

Ce recrutement est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 25 août 2011 susvisé.

Article 3

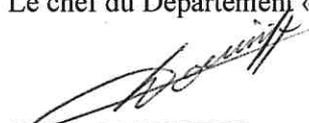
La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait Paris, le 18 avril 2023,

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion

Pour le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et par délégation :

Le chef du Département « Allocation des ressources, Recrutement et politique de rémunérations »



Olivier MORIETTE